

a

**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration – Quatre-vingt-troisième session**  
Rome, 1<sup>er</sup>- 2 décembre 2004

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT**

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

**RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE**

POUR LE

**PROGRAMME DE FINANCEMENT RURAL**



**TABLE DES MATIÈRES**

<b>TAUX DE CHANGE</b>	<b>iii</b>
<b>POIDS ET MESURES</b>	<b>iii</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>iii</b>
<b>CARTE DES INTERVENTIONS APPUYÉES PAR LE FIDA</b>	<b>iv</b>
<b>RÉSUMÉ DU PRÊT</b>	<b>v</b>
<b>NOTE DE PRÉSENTATION</b>	<b>vi</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA</b>	<b>1</b>
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA	3
C. Stratégie du FIDA pour la collaboration avec la Zambie	3
<b>DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME</b>	<b>5</b>
A. Zone du programme et groupe cible	5
B. Objectifs et portée	5
C. Composantes	6
D. Coûts et financement	9
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	12
F. Organisation et gestion	12
G. Justification économique	13
H. Risques	13
I. Impact sur l'environnement	13
J. Aspects novateurs	14
<b>TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ</b>	<b>14</b>
<b>QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION</b>	<b>14</b>
 <b>ANNEXE</b>	
<b>RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS     L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ</b>	 <b>15</b>

## APPENDICES

<b>I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)</b>	<b>1</b>
<b>II. PREVIOUS IFAD FINANCING IN ZAMBIA (FINANCEMENTS ANTÉRIEURS DU FIDA À LA ZAMBIE)</b>	<b>2</b>
<b>III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)</b>	<b>3</b>
<b>IV. PROGRAMME COSTS AND FINANCING (COÛTS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME)</b>	<b>6</b>
<b>V. IMPLEMENTATION ARRANGEMENTS AND RESPONSIBILITIES (DISPOSITIONS RELATIVES À L'EXÉCUTION ET RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS)</b>	<b>8</b>
<b>VI. ORGANIZATIONAL CHART (ORGANIGRAMME)</b>	<b>12</b>

### TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Kwacha zambien (ZMK)
1,00 USD	=	4 700 ZMK
1,00 ZMK	=	0,2128 USD

### POIDS ET MESURES

Système métrique

### SIGLES ET ACRONYMES

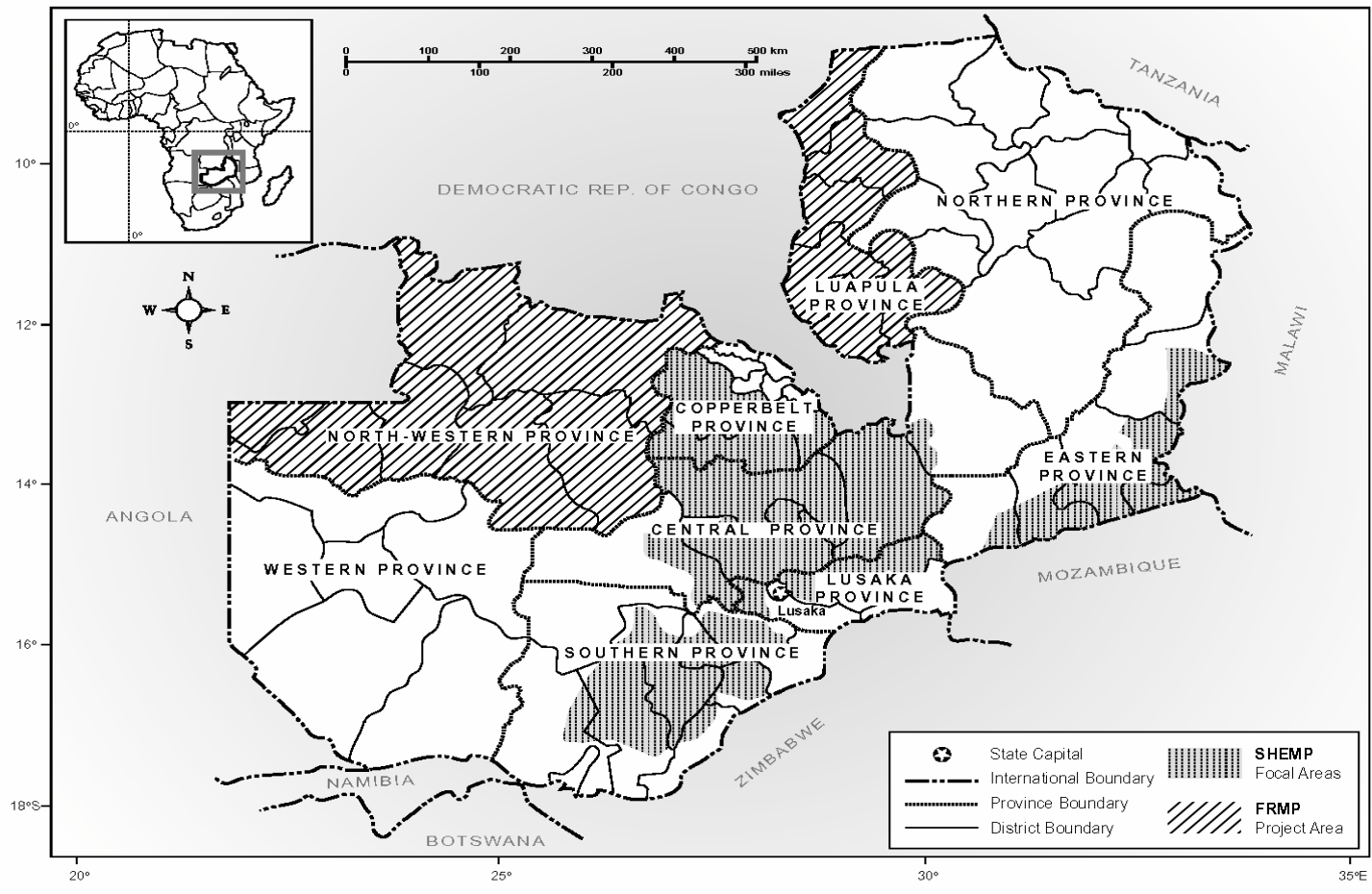
AFEC	Associations de formation d'épargne et de crédit
ASDI	Agence suédoise de coopération internationale au développement
BNEC	Banque nationale d'épargne et de crédit
BZ	Banque de Zambie
BZD	Banque zambienne de développement
IFAC	Institution financière à assise communautaire
IMF	Institution de microfinancement
MFPN	Ministère des finances et de la planification nationale
ONG	Organisation non gouvernementale
PDSF	Plan de développement du secteur financier
UFR	Unité "financement rural"
UGP	Unité de gestion du programme
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

### GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE

#### Année budgétaire

1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre

CARTE DES INTERVENTIONS APPUYÉES PAR LE FIDA



**Source:** Adaptation d'une carte provenant des bibliothèques de l'Université du Texas à Austin  
 Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation géographique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

**RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE**  
**PROGRAMME DE FINANCEMENT RURAL**

**RÉSUMÉ DU PRÊT**

<b>INSTITUTION INITIATRICE:</b>	FIDA
<b>EMPRUNTEUR:</b>	République de Zambie
<b>ORGANISME D'EXÉCUTION:</b>	Ministère des finances et de la planification nationale
<b>COÛT TOTAL DU PROJET:</b>	17,43 millions de USD
<b>MONTANT DU PRÊT DU FIDA:</b>	9,25 millions de DTS (équivalent approximativement à 13,81 millions de USD)
<b>CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
<b>CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:</b>	3,04 millions de USD
<b>CONTRIBUTION DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES:</b>	431 000 USD
<b>CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:</b>	144 000 USD
<b>INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:</b>	FIDA
<b>INSTITUTION COOPÉRANTE:</b>	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

## NOTE DE PRÉSENTATION

**Le programme.** La conception du programme de financement rural s'inscrit dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté et du plan de développement du secteur financier adoptés par la Zambie. Cette intervention constitue la première étape de l'engagement que le FIDA entend apporter à l'appui au développement à long terme des services financiers ruraux. Le programme poursuivra quatre grands objectifs: mettre en place des institutions financières à assise communautaire, développer les services bancaires en zone rurale, intensifier et étendre la production sous contrat des petits exploitants, et encourager la mise en place de nouveaux services financiers adaptés aux zones rurales, en prêtant une attention particulière aux besoins des populations les plus pauvres. Ces interventions jetteront les bases de l'amélioration du contexte politique et institutionnel dans lequel opèrent les services financiers ruraux.

**Qui sont les bénéficiaires?** Les bénéficiaires directs du programme seront i) 30 000 ménages ruraux pauvres, qui participeront aux associations d'épargne et de crédit; ii) plus de 100 000 ménages ruraux et petites entreprises rurales, qui auront accès aux services bancaires ruraux, dont 15 000 pourront bénéficier de crédits; iii) des entreprises moyennes ou grandes, qui pourront intensifier ou étendre leurs relations contractuelles avec 60 000 ménages ruraux, dont un certain nombre auront parallèlement accès aux services bancaires ruraux; iv) et un nombre indéterminé de ménages, qui bénéficieront dans le cadre du programme de dons de contrepartie en faveur de projets relatifs aux services financiers, dont certains s'adressent spécifiquement aux populations rurales les plus pauvres, notamment les ménages dont le chef de famille est une femme et les ménages touchés par le VIH/sida. Le nombre de ménages ruraux qui bénéficieront directement du programme pourrait s'élever à 150 000.

**Pourquoi sont-ils pauvres?** Pour expliquer la gravité de la pauvreté rurale qui sévit en Zambie, il faut évoquer des facteurs historiques, géographiques et sociaux. Après l'indépendance, les recettes publiques tirées de l'exploitation minière ont servi à financer une expansion économique étatique qui a privilégié les villes, négligeant les petites exploitations agricoles et freinant le développement de l'industrie agro-alimentaire. Depuis une vingtaine d'année, les problèmes chroniques de gestion macroéconomique ont ralenti le rythme de développement, en dépit de la libéralisation progressive de l'agriculture intervenue ces quinze dernières années. L'effritement des recettes publiques tirées de l'exploitation minière interdit de conserver des services publics aussi coûteux qu'auparavant. Compte tenu de la maîtrise insuffisante des dépenses publiques, et de la place peu enviable qu'occupent les dépenses en faveur des pauvres dans la hiérarchie des priorités, les difficultés se sont aggravées.

**Comment bénéficieront-ils du programme?** Il est établi que les groupes d'épargne et de crédit sont un facteur d'émancipation sociale, en particulier pour les femmes, et qu'ils sont bénéfiques pour les communautés parce qu'ils permettent à leurs membres d'épargner et d'obtenir des prêts de faible montant. En outre, les banques de village permettent à leurs membres d'obtenir des prêts plus importants afin de financer des activités rémunératrices. La recapitalisation et le développement de la Banque nationale d'épargne et de crédit, une fois menés à bien, permettront d'améliorer l'accès aux services bancaires ruraux d'une part importante de la société rurale. Cette amélioration touchera la sphère domestique (épargne des ménages, virements et, dans une faible mesure, prêts), la sphère institutionnelle (virements des services de l'État) et la sphère commerciale (fonds de roulement, crédits d'équipement et dispositifs de dépôt et de virement présentant des garanties de sécurité). Le programme comportera un dispositif de crédit en faveur de la production à petite échelle sous contrat, ce qui permettra à un plus grand nombre de petits exploitants de se lancer dans ce type d'activité, à des conditions plus intéressantes. Le dispositif en faveur de l'innovation et de l'élargissement de la clientèle contribuera à la mise au point de nouveaux produits financiers ruraux, parmi lesquels des



produits accessibles aux ménages dont le chef de famille est une femme ou qui sont touchés par le VIH/sida.

**Comment les bénéficiaires participeront-ils au programme?** Les groupes d'épargne et de crédit sont gérés par les communautés. Il existe différents stades de développement des associations de formation d'épargne et de crédit, les plus rudimentaires présentant un intérêt y compris pour les plus démunis, notamment les ménages dont le chef de famille est une femme ou qui sont touchés par le VIH/sida. Les communautés décideront du niveau et du calendrier d'évolution vers un stade plus avancé qui leur conviennent le mieux. Au bout d'un certain temps, les membres s'affilieront probablement à l'agence locale de la Banque nationale d'épargne et de crédit, soit à titre individuel, soit en tant que membres d'une institution financière à assise communautaire. Les petits exploitants moins pauvres qui vivent le long de "la ligne de chemin de fer" sont les plus susceptibles de se lancer dans l'agriculture sous contrat, et, à ce titre, de bénéficier du dispositif de crédit.



**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA**  
**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À**  
**LA RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE**  
**POUR LE**  
**PROGRAMME DE FINANCEMENT RURAL**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République de Zambie d'un montant de 9,25 millions de DTS (équivalant approximativement à 13,81 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du programme de financement rural. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en tant qu'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL**  
**ET LA STRATÉGIE DU FIDA<sup>1</sup>**

**A. L'économie et le secteur agricole**

1. La Zambie est un vaste pays enclavé d'une superficie de 752 610 km<sup>2</sup> situé sur les plateaux du centre de l'Afrique australe. Sa population, chiffrée à 10,4 millions d'habitants, s'accroît à un rythme de 1,5% par an, contre 2,8% dix ans plus tôt. Pour des raisons historiques liées à la concentration de l'extraction et des activités minières, la majeure partie de la population est concentrée le long de ce que l'on appelle la "ligne de chemin de fer", construite avant l'indépendance (1964) pour relier la Rhodésie du Sud et les villes de Livingstone et de Lusaka à la Copperbelt. C'est également la raison pour laquelle 60% de la population seulement est rurale. Lorsque la Zambie a accédé à l'indépendance, elle a hérité d'un secteur minier bien développé, et c'était un pays relativement prospère par rapport au reste de la région. Depuis, la mauvaise gestion économique, la centralisation de l'économie et le repli des cours internationaux du cuivre ont entraîné un appauvrissement de plus en plus marqué de la population. Depuis une dizaine d'années, les répercussions du VIH/sida ont aggravé la pauvreté et contribué à faire reculer l'espérance de vie, désormais inférieure à 33 ans. La Zambie figure aujourd'hui sur la liste des pays les moins avancés, avec un produit national brut par habitant de 380 USD. Les trois quarts des zambiens sont pauvres. Dans les campagnes, cette proportion passe à 83%, et 71% de la population rurale vit dans la misère. Parmi ces gens très démunis, beaucoup appartiennent à des ménages dont le chef de famille est une femme ou qui sont touchés par le VIH/sida. Depuis le début des années 90, les réformes économiques ont contribué à enrayer ce déclin économique. La lenteur du processus de privatisation, la maîtrise insuffisante des dépenses publiques et la hiérarchisation des priorités peu judicieuse ont toutefois freiné le développement. La croissance économique n'a pas dépassé 2% par an en moyenne au cours des huit dernières années. Le gouvernement met actuellement en œuvre un programme qui bénéficie du soutien de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance mise en place par le Fonds monétaire international (FMI), et le pays devrait atteindre en 2005 le point d'achèvement de l'Initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés. Les résultats macroéconomiques se sont nettement améliorés en 2004. Par exemple, le taux des bons du trésor à 91 jours est tombé à 11% en août 2004, contre 30% en 2003.

---

<sup>1</sup> Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

2. La contribution de l'agriculture au PIB est d'environ 20%, et c'est un secteur important à double titre, puisqu'elle permet à la population rurale d'obtenir des revenus et à la population urbaine de se nourrir. Le secteur s'est développé au rythme de 4,5% par an en moyenne au cours des années 90. Ces derniers temps, les résultats ont été plus irréguliers en raison des épisodes de sécheresse. Chaque année, 1,5 à 2 millions d'hectares de terres agricoles sont cultivés, sur un potentiel estimé à 42 millions d'hectares. Les cultures ne sont généralement pas irriguées; la culture traditionnelle est le maïs, tandis que le sorgho, le manioc et le millet gagnent du terrain, et plus encore les cultures commerciales, notamment le coton, le tabac et les légumes. Les petits paysans exploitant 1 à 5 ha constituent 90% de la population paysanne, assurent 70% de la production agricole et représentent 80% des emplois agricoles. Les nouveaux exploitants et les grosses exploitations apportent également une contribution importante, de même qu'une douzaine d'exploitations commerciales intégrées à la filière agroalimentaire. Depuis le début des années 90, le gouvernement a entrepris de diminuer l'emprise de l'État sur les marchés agricoles et de privatiser les entreprises publiques. Cette évolution a permis l'installation de petits commerçants dans les campagnes, et a facilité la création d'entreprises d'agriculture sous contrat pour la production de coton, de paprika et de légumes frais, qui fournissent à crédit des intrants aux petits exploitants. Les investissements du secteur agricole demeurent faibles, freinés par le coût élevé et la rareté du crédit, la médiocrité des infrastructures et le développement insuffisant des marchés, mais aussi par le flou du devenir du rôle des pouvoirs publics sur les marchés agricoles. Les entreprises les plus petites n'ont généralement pas accès aux services financiers, et même pour les plus grandes, les financements à long terme restent insuffisants.

3. Avant 1990, les établissements publics dominaient le marché du crédit agricole, dont l'activité se concentrait sur l'octroi de crédits destinés à l'achat de semences et d'engrais. Mais l'État a finalement interrompu ses activités sur le marché du maïs et des engrais, qu'il n'était plus en mesure de financer, et la plupart de ces établissements ont fermé. La libéralisation du secteur financier a été amorcée en 1992. Les années suivantes, le secteur bancaire a traversé une période d'instabilité marquée par la faillite de plusieurs banques. Au cours des années 90, la Banque de Zambie (BZ) a été chargée de superviser le secteur financier, y compris les établissements financiers non bancaires. La législation bancaire et la réglementation du reste du secteur financier ont été amendées, et l'activité et le contrôle de ce secteur reposent désormais sur des bases saines. En revanche, le secteur financier non structuré est embryonnaire. Bien qu'il existe cinquante institutions de microfinancement (IMF), celles-ci desservent surtout les zones urbaines, et, pour l'instant, aucune n'est parvenue à être durablement viable. Ces Institutions de microfinancement présentent un potentiel et des possibilités de développement du financement rural moins intéressantes que dans de nombreux pays de la région. Pourtant, certaines d'entre elles sont en mesure de proposer des services dans le domaine du développement d'institutions financières à assise communautaire (IFAC). À l'échelon des communautés, il existe en effet des dispositifs de services financiers, les plus courants étant les "tontines", autrement dit les associations d'épargne et de crédit tournants, qui ont la faveur des femmes pauvres, et les associations de formation d'épargne et de crédit, plus souples et mieux à même de répondre à la demande de leurs membres. La formule de crédit agricole la plus répandue est la fourniture à crédit d'intrants et de biens d'équipement peu coûteux, que des entreprises proposent aux petits exploitants dans le cadre de contrats de production.

4. À la suite de l'évaluation de la stabilité des systèmes financiers réalisée en 2002, le gouvernement a élaboré un plan de développement du secteur financier qui donne les grandes lignes du développement de ce secteur, dont il précise le schéma d'organisation. Ce plan met en avant l'élaboration d'une politique et d'une stratégie de financement rural permettant d'aider le gouvernement à rendre les services financiers accessibles à la population rurale. Il traite également un certain nombre des problèmes soulevés à l'occasion de l'évaluation, notamment la question restée en suspens des établissements financiers publics non bancaires comme la Banque nationale d'épargne et de crédit (BNEC) ou la Banque zambienne de développement (BZD). Au cours de l'année 2004, le FMI a financé une assistance technique pour aider le gouvernement à étudier les plans de

développement de ces deux établissements. Celui de la BNEC a été analysé et peaufiné dans le cadre de la conception du présent programme. En consultation avec les services de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, le gouvernement et la Banque de Zambie ont récemment pris des décisions relatives à des plans d'action qui aboutiront à la dissolution de la BNEC et de la BZD. Ces plans d'action prévoient le renforcement de la fonction de surveillance de la Banque de Zambie.

### **B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA**

5. Le FIDA a accordé dix prêts à la Zambie, pour l'aider à financer huit interventions, dont six sont achevées. Sur ces dernières, quatre ont été approuvées avant la libéralisation; elles avaient pour objet de contribuer autant que possible à la réduction durable de la pauvreté dans le contexte de l'environnement politique et institutionnel de l'époque. Les deux autres, qui ont pris fin récemment, ont été mises en œuvre par le canal des structures d'administration existantes, dans le cadre du programme d'investissement dans le secteur agricole mis en œuvre à partir du milieu des années 90 afin de renforcer la sécurité alimentaire des ménages, de réduire leur vulnérabilité et de diversifier leurs revenus en leur permettant d'accéder plus facilement aux services d'appui et aux moyens de production. La mise en œuvre de ces deux interventions s'est heurtée à des difficultés administratives, notamment s'agissant de la passation des marchés et des décaissements, et l'insuffisance des capacités à gérer et à assurer les services et les investissements a compromis la réalisation des objectifs. Pour les deux interventions en cours, le programme de promotion des entreprises paysannes et de commercialisation et le projet de gestion des ressources forestières, il a été tenu compte des enseignements tirés de ces expériences. La responsabilité de la mise en œuvre a été confiée à des structures capables de réaliser les investissements et les services demandés, un ministère assurant la coordination et la direction d'ensemble. Cette externalisation de l'exécution a entraîné plusieurs difficultés de gestion qui sont en voie d'être surmontées. La lourdeur des procédures de passation de marchés mises en place par le gouvernement persiste à freiner la mise en œuvre. La conception du premier de ces deux programmes, qui a pour but de resserrer les liens entre les petits agriculteurs et les marchés, tient compte du constat suivant : même si l'amélioration des liens avec les marchés doit aller de pair avec celle de l'accès aux services financiers, la meilleure solution pour développer les services financiers ruraux consiste à se consacrer exclusivement au financement rural.

6. L'expérience la plus récente du FIDA en matière de financement rural remonte à la seconde phase du projet de développement régional de la province du Nord-Ouest, approuvée en 1991. Ce projet consistait à ouvrir des lignes de crédit en faveur de la BZD et des coopératives d'épargne et de crédit; il a obtenu des résultats peu probants, puisqu'il a contribué à un développement des activités de ces mutuelles suscité par l'abondance de l'offre, excédant de beaucoup leurs capacités, et en contradiction avec les modalités de fonctionnement indiquées pour un établissement financier mutualiste.

### **C. Stratégie du FIDA pour la collaboration avec la Zambie**

7. **Politique de réduction de la pauvreté élaborée par la Zambie.** En 2002, la Zambie a arrêté sa stratégie de réduction de la pauvreté, qui a pour but d'obtenir une croissance économique aussi large que possible afin de réduire la pauvreté. Cette stratégie poursuit trois grands objectifs: i) favoriser la croissance économique et la diversification de la production et des exportations; ii) améliorer les services sociaux; iii) et s'attaquer à un certain nombre de problèmes de portée générale, tels que le VIH/sida et l'inégalité entre les sexes. Dans l'optique de la réduction de la pauvreté, la démarche retenue consiste à procéder à une série d'investissements de relance dans les secteurs économiques importants, en privilégiant l'agriculture et les autres activités rurales afin de développer les infrastructures, à améliorer les services sociaux sur le plan quantitatif et qualitatif, à faire progresser la gouvernance, et à généraliser la prise en compte du VIH/sida, de la promotion de l'équité entre les sexes et de l'environnement. Au sein du secteur rural, la stratégie de réduction de la

pauvreté repose sur les éléments suivants: améliorer les infrastructures rurales; diversifier le marché de l'emploi en encourageant les grandes exploitations agricoles, l'agroalimentaire et les activités touristiques; renforcer les liens des petits exploitants avec les gros producteurs et le secteur agro-industriel, dans le cadre de l'agriculture sous contrat; encourager les entreprises rurales; mettre en place des services afin d'aider les populations rurales pauvres, qui n'ont guère la possibilité de participer à l'économie marchande, à accéder à une alimentation plus abondante; améliorer les services sociaux dans le domaine de l'éducation, la santé et l'assainissement. La réussite de la mise en œuvre de cette stratégie de réduction de la pauvreté passe par la poursuite du travail d'élaboration des politiques, des stratégies et des plans d'action.

8. **Stratégie opérationnelle du FIDA en Zambie.** À la lumière des enseignements tirés des interventions réalisées dans le cadre du Programme d'investissement du secteur agricole, et au fil des avancées enregistrées sur le plan de la libéralisation du secteur agricole, le FIDA a réorienté sa stratégie de soutien, dont l'axe essentiel consiste désormais à appuyer l'intégration des petits exploitants aux circuits commerciaux, moyennant notamment la mise en place de liens entre les petits exploitants et l'industrie agroalimentaire et le développement de l'accès aux services financiers ruraux. En outre, le programme comporte un axe secondaire, à savoir aider les populations rurales isolées à accroître leur productivité, la quantité d'aliments qu'ils produisent et le niveau de leurs revenus. Dans cette perspective, il est prévu d'étendre le rayon d'action des services et des investissements et d'en améliorer la pertinence, afin qu'ils répondent aux besoins des ménages de producteurs ruraux les plus pauvres, notamment ceux dont le chef de famille est une femme ou qui sont touchés par le VIH/sida.

9. **Activités menées par les autres principaux donateurs.** Les donateurs bilatéraux sont engagés dans une série d'activités visant à appuyer le développement agricole et rural. L'Agence des États-Unis pour le développement international et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) appuient toutes deux un grand nombre d'activités qui favorisent directement ou indirectement l'intégration des petits exploitants aux circuits commerciaux et le développement du secteur agro-industriel. La première soutient le développement des groupes de paysans, la gestion communautaire des ressources naturelles, l'assistance technique en faveur de l'expansion du secteur agro-industriel, et le développement des produits laitiers. L'ASDI apporte son concours à un programme de soutien à l'agriculture qui encourage l'intégration des petits exploitants aux circuits commerciaux, et appuie le renforcement des capacités d'élaboration des orientations et de planification au sein du ministère de l'agriculture et des coopératives. Par ailleurs, elle prépare un programme en vue d'appuyer la mise en œuvre du plan de développement du secteur financier (PDSF). Les Pays-Bas apportent leur concours au développement de l'élevage, leur appui portant actuellement sur la recherche et développement dans le domaine des systèmes de culture novateurs, du développement de l'élevage, de la formation se rapportant à la production et à l'exportation de cultures de grande valeur avec l'Agence norvégienne de coopération au développement. Le *Department for international development* (Département de développement international) s'apprête à appuyer une intervention visant à mettre en place un environnement plus propice aux entreprises, un accent particulier étant mis sur les activités agricoles, et il prévoit un programme d'appui au PDSF. La Finlande élabore actuellement un projet de promotion du secteur agro-industriel pour la province de Luapula. Outre le FIDA, les principales organisations multilatérales qui appuient le développement agricole et rural ou prévoient de le faire sont la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. La Banque mondiale a considérablement réduit son concours depuis que le Programme d'investissement en faveur du secteur agricole est arrivé à son terme, toutefois elle prévoit une autre intervention afin de prolonger cette action. La Banque africaine de développement a apporté son concours à des activités de vulgarisation, à un fonds de crédit rural, et au développement de la petite irrigation, et prépare actuellement un projet de développement de la production des plantations artisanales, moyennant notamment des investissements consacrés aux réseaux d'irrigation et aux services de vulgarisation.

10. **Raison d'être du programme.** Le rôle de moteur de la croissance économique et d'instrument de réduction de la pauvreté que joue le secteur agricole et rural ne cesse de progresser. Pour réduire la pauvreté rurale, il faut renforcer la participation des populations rurales pauvres à l'économie de marché qui se met en place. Cette évolution est à peine amorcée, par comparaison avec la situation d'autres pays de la région. Plusieurs initiatives ont été engagées afin de doter les petits exploitants des compétences et des connaissances techniques qui leur permettront de participer à l'économie de marché. Pour être efficace, l'amélioration des liens entre les petits exploitants et les marchés doit s'accompagner d'un développement de leur accès aux services financiers. Jusqu'à présent, la plupart des donateurs ont évité le secteur du financement rural, en partie parce que les conditions macroéconomiques n'étaient pas réunies, et en partie parce qu'il s'agit d'un domaine difficile. Sans amélioration de l'accès des producteurs ruraux et des actifs pauvres aux services financiers, l'intégration des petits exploitants aux circuits commerciaux ne peut progresser. Ce constat vaut également pour les petites et moyennes entreprises rurales. S'il est vrai qu'un programme de financement rural comporte des risques, il est de la responsabilité d'organismes comme le FIDA d'aider les gouvernements à trouver des solutions efficaces aux difficultés d'un secteur essentiel et pourtant négligé.

## DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME

### A. Zone du programme et groupe cible

11. Ce programme étant de portée nationale, il sera possible de bénéficier de son appui sur tout le territoire de la Zambie. Cela étant, la mise en oeuvre de certaines composantes intéressera les régions qui se prêtent le mieux aux activités prévues. Le volet concernant le développement des institutions financières à assise communautaire sera vraisemblablement circonscrit à certaines zones, et se concentrera au départ sur le développement de l'activité des ONG et des institutions de microfinancement au sein et en périphérie de leur rayon d'action actuel. Les zones desservies par la BNEC seront étendues au fur et à mesure de l'extension du réseau d'agences. L'extension et l'intensification de l'agriculture sous contrat appuyées par le dispositif de crédit en faveur de la production à petite échelle sous contrat se concentreront vraisemblablement dans les zones où ce type d'activité se pratique déjà, à savoir essentiellement le long de la ligne de chemin de fer.

12. Le groupe cible englobe l'ensemble de la population rurale. Les bénéficiaires directs seront: des ménages et des personnes pauvres ou relativement pauvres membres des IFAC; des entreprises d'agriculture sous contrat et des petits exploitants travaillant pour ces entreprises, qui bénéficieront de crédits leur permettant de créer ou de développer leurs activités de production; des travailleurs salariés et d'autres personnes qui ouvriront des comptes auprès de la BNEC; et des ménages ruraux, appartenant notamment aux couches les plus pauvres de la population comme les ménages dont le chef de famille est une femme ou qui sont touchés par le VIH/sida, qui auront accès aux services financiers ruraux mis en place avec le concours du programme. Les composantes du programme ont été conçues de manière à faire en sorte que les ménages ruraux les plus pauvres en tirent parti dans toute la mesure possible.

### B. Objectifs et portée

13. L'objectif de développement poursuivi par le programme consiste à améliorer les moyens d'existence des ménages ruraux. Pour y parvenir, il est indispensable d'accroître le recours à des services financiers durables dans les zones rurales, ce qui constitue l'objectif global de ce programme. Dans cette perspective, des investissements seront réalisés dans le cadre de cinq composantes, dans le but de i) développer le recours aux institutions financières à assise communautaire durables; ii) promouvoir les services bancaires ruraux; iii) étendre et intensifier la production des petits exploitants dans le cadre de l'agriculture sous contrat; iv) créer de nouveaux produits de services financiers et développer ceux qui existent déjà dans les campagnes; et enfin v) mettre en place un environnement politique et institutionnel plus porteur pour le financement rural.

### C. Composantes

#### a) Développement des institutions financières à assise communautaire

14. L'objectif spécifique de cette composante consiste à améliorer durablement l'accès des ménages d'actifs ruraux pauvres aux services financiers. Elle se décompose en trois volets: création de nouvelles institutions financières à assise communautaire; renforcement des groupes d'épargne et de crédit existants; et assistance technique thématique.

15. **Création de nouvelles institutions financières à assise communautaire.** L'Unité de gestion du programme (UGP) recrutera une ou plusieurs ONG ou IMF, qui joueront le rôle d'agents de promotion des IFAC en assurant la formation et de conseil à l'appui de la création de 1 500 à 2 000 associations de formation d'épargne et de crédit (AFEC) regroupant chacune 10 à 20 membres. Ces agents de promotion des IFAC commenceront par reprendre leurs méthodes avant de les faire évoluer; le principe de fonctionnement consiste à constituer une épargne à partir des dépôts d'un montant peu élevé que les membres effectuent à intervalle régulier, afin de financer les prêts consentis aux membres de l'association. Du personnel sera chargé d'aller sur le terrain pour constituer les groupes, assurer leur formation et les encadrer pendant 8 à 12 mois. Ensuite, les AFEC fonctionneront de manière autonome, et ne nécessiteront qu'une aide ponctuelle afin de résoudre des difficultés techniques ou des problèmes d'organisation. Comme c'est déjà le cas au sein des associations d'épargne et de crédit existantes, les AFEC se caractériseront par une proportion élevée de femmes. Elles auront également une utilité pour les ménages touchés par le VIH/sida, auxquels elles donneront la possibilité d'accumuler des moyens leur permettant de réduire la charge de travail du ménage. Les agents de promotion des IFAC expérimenteront des modifications susceptibles de donner de bons résultats. Lorsque c'est possible, on pourra notamment faire évoluer les AFEC du principe de la redistribution des fonds opérée en fin de cycle à une formule d'épargne continue.

16. **Renforcement des groupes d'épargne et de crédit existants.** Un appui sera apporté aux groupes d'épargne constitués dans le cadre d'autres programmes de développement, doublé d'initiatives visant à appuyer le secteur privé et les marchés. Pour commencer, 300 à 400 groupes constitués dans le cadre du programme d'appui au secteur agricole mis en œuvre avec le concours de l'ASDI seront concernés. Ces groupes ont déjà commencé à épargner, et certains d'entre eux consentent des prêts d'un montant limité à leurs membres. Mais les procédures et les garanties susceptibles de leur permettre de devenir des organisations viables n'ont pas été mises au point, car les responsables de l'exécution du programme ne disposent pas des compétences spécialisées nécessaires. Des agents de promotion des IFAC recrutés dans des conditions analogues à ceux qui travailleront dans le cadre du premier volet seront chargés de transformer ces groupes en AFEC. Ce dispositif sera par la suite accessible pour appuyer une série de programmes de développement, mais durant les deux à trois premières années il se concentrera sur l'appui aux groupes constitués dans le cadre du programme d'appui au secteur agricole.

17. **Assistance technique thématique.** Afin d'exploiter l'expérience acquise par le FIDA en Zambie et dans la région, le programme organisera des ateliers thématiques annuels, des études transversales, des voyages d'étude et des sessions de formation spécialisée, en utilisant les liens mis en place dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives régionales, notamment MicroSave Africa.

#### b) Promotion des services bancaires en milieu rural

18. L'objectif spécifique de cette composante consiste à mettre en place des services bancaires durables dans les campagnes. Il découle directement de l'objectif d'ensemble qui consiste à développer le recours à des services financiers ruraux durables, à la réalisation duquel il contribue. Cette composante appuiera la transformation de la Banque nationale d'épargne et de crédit en institution financière saine gérée avec professionnalisme, proposant des services à une part importante



de la population rurale, notamment les ménages pauvres et les petits entrepreneurs. Elle repose sur le plan de développement institutionnel de la BNEC qui représente la stratégie de développement de la banque et comporte des mesures visant à: renforcer la structure du capital; améliorer les systèmes de gestion et d'exploitation; développer le réseau d'agences; mettre au point de nouveaux produits financiers et une nouvelle organisation; et mettre en valeur les ressources humaines.

19. Dans le cadre de cette composante, les fonds propres de la BNEC seront complétés selon les modalités suivantes: le gouvernement transformera en fonds propres la dette de la BNEC envers l'État, qui s'élève aujourd'hui à 1,3 million de USD, et apportera 1,23 millions de USD à la BNEC sous forme de ressources de trésorerie. Un mémorandum d'accord sera conclu entre la BNEC et la BZ, et la loi régissant la BNEC sera mise en conformité avec la loi relative aux services bancaires et financiers, afin de faire en sorte que la BZ exerce pleinement la tutelle complète de la BNEC jusqu'à sa transformation en société anonyme. Dans ces conditions, le produit du prêt consenti par le FIDA sera affecté à hauteur de 2,2 millions de USD à l'amélioration des systèmes de comptabilité, d'information de gestion et de contrôle interne et au développement du réseau d'agences rurales. Ces fonds serviront à financer l'achat d'actifs et figureront dans les comptes à titre d'apport public de fonds propres. Le programme fournira une assistance technique à court et long terme à la BNEC pour la mise en œuvre du plan de développement institutionnel.

### **c) Dispositif de crédit en faveur de la production à petite échelle sous contrat**

20. Cette composante vise à améliorer l'accès au crédit des petits exploitants et des autres producteurs ruraux moyennant la mise en place de liens avec les sociétés qui opèrent sur le créneau de la petite production sous contrat. Elle comportera un dispositif de crédit accessible aux banques commerciales, qui en rétrocéderont le produit sous forme de prêts consentis, aux conditions de leur choix, à des sociétés qui projettent d'étendre ou d'intensifier leur activité dans le domaine des contrats de production. Le financement prendra la forme de prêts de campagne disponibles plusieurs années de suite.

21. La BZD gèrera le dispositif en qualité de mandataire et administrera les comptes renouvelables alimentés par la ligne de crédit, contre le versement d'honoraires. Elle signera avec le Ministère des finances et de la planification nationale (MFPN) un mémorandum d'accord régissant la gestion du dispositif de crédit et conclura avec chacune des banques commerciales un contrat-cadre régissant les prêts qui leur seront octroyés. Le mécanisme de crédit sera doté de 4 millions de USD, et comportera deux guichets de financement, l'un libellé en USD et l'autre en monnaie locale. Les fonds seront prêtés à des banques commerciales à un taux d'intérêt leur laissant une marge suffisante pour se couvrir en cas de défaillance des emprunteurs. Les banques commerciales rétrocéderont les fonds sous forme de prêts en faveur de projets remplissant les critères relatifs à l'extension ou à l'intensification des activités de production sous contrat intéressant les petits exploitants. Les éléments pouvant bénéficier d'un financement sont notamment les facteurs de production et les petits équipements, pompes d'irrigation, ruches ou matériel de pêche par exemple. Les entreprises pourront souscrire des emprunts libellés dans l'une ou l'autre monnaie. La BZD suivra le déroulement de chacune des opérations financées, et évaluera sans complaisance le respect des prescriptions et l'impact sur l'intensification et l'extension des activités des petits exploitants participants. Cette évaluation permettra de décider si les emprunteurs peuvent bénéficier d'un renouvellement de crédit. Afin d'inciter les banques à consentir des prêts aux entreprises les plus modestes, l'encours sera plafonné à un montant équivalant à 500 000 USD par emprunteur.

22. Dès le démarrage du programme, la BZD bénéficiera de la collaboration d'un conseiller technique, lequel encouragera une démarche volontariste d'incitation à faire participer des ménages habituellement peu concernés par ce type de dispositif, notamment ceux dont le chef de famille est une femme. Le détail des modalités de fonctionnement du dispositif, notamment les responsabilités, les conditions et les marges, sera précisé dans un manuel opérationnel. Celui-ci décrira également le

processus qui permettrait de passer du mémorandum d'accord avec la BZD à un accord de rétrocession, si l'examen à mi-parcours formulait une recommandation en ce sens.

**d) Dispositif en faveur de l'innovation et de l'élargissement de la clientèle**

23. Cette composante a pour objectif spécifique d'encourager le développement et la transposition à grande échelle de modes de financement rural adaptés et durables, spécialement lorsque la clientèle visée se compose de ménages vulnérables. Ce dispositif permettra de réduire le risque financier que comporte la mise en place ou l'extension de services financiers dans les zones rurales, moyennant des dons de contrepartie permettant de financer, dans la limite d'un certain plafond, une partie des frais d'établissement et des coûts de fonctionnement initiaux de ces services. Au total, une enveloppe de 1 million de USD sera disponible dans le cadre de ce dispositif, qui sera appuyé par une assistance technique d'ampleur limitée destinée à aider les intermédiaires financiers à mettre au point des propositions d'activités susceptibles de bénéficier d'un financement au titre de ce dispositif.

24. Ce dispositif étant axé sur la réponse à la demande, on ne connaît pas par avance les initiatives qui seront financées. L'expérience de formules analogues, en Zambie et dans d'autres pays, laisse à penser que cette enveloppe devrait servir à appuyer des projets visant à: concevoir, expérimenter et utiliser en grandeur réelle de nouveaux produits adaptés au monde rural; ouvrir des agences d'IMF ou des antennes d'institutions financières dans les campagnes; expérimenter les guichets bancaires destinés aux femmes; tester la rentabilité des agences bancaires itinérantes; appuyer la création de nouvelles institutions financières; et adapter le statut juridique et la structure des institutions financières existantes afin de leur permettre d'opérer efficacement dans les campagnes. Le dispositif comportera un guichet spécial réservé aux services destinés à une clientèle vulnérable, notamment les ménages dont le chef de famille est une femme, qui se heurtent à de grosses difficultés sur le plan de la main-d'œuvre, et les ménages touchés par le VIH/sida. Le dispositif financera 50% des coûts d'investissement et une partie du déficit d'exploitation du premier exercice, à concurrence de 100 000 USD pour les projets visant à élargir la clientèle, et de 50 000 USD pour les propositions qui constituent une innovation. Dans le cas des propositions visant une clientèle vulnérable, le financement sera porté à 75% des coûts d'investissement. Les propositions innovantes seront financées à hauteur de 100 000 USD. L'UGP rédigera un manuel opérationnel précisant les critères à appliquer à l'examen, à l'approbation et au financement des projets.

**e) Appui dans le domaine des politiques, des institutions et de la gestion**

25. Cette composante a pour objectif spécifique d'instaurer un environnement politique et institutionnel favorable et porteur dans lequel inscrire le développement du financement rural et la gestion du programme. Elle comporte deux volets, l'appui au financement rural et la gestion du programme.

26. **Appui au financement rural.** Une unité "financement rural" (UFR) sera implantée au sein du département des investissements et de la gestion de la dette du MFPN. Cette unité, dans laquelle travailleront deux cadres supérieurs, travaillera en étroite collaboration avec l'UGP. Elle sera le principal moteur du dialogue sur les orientations et la législation, et établira les directives et les normes applicables par les acteurs du secteur public. Le programme financera l'installation et le fonctionnement de l'UFR, ainsi que la formation de son personnel. L'unité mènera une concertation avec les ministères en charge du secteur, les intermédiaires financiers, les ONG, les donateurs et les autres protagonistes. Lors du démarrage du programme, elle engagera un processus destiné à mieux appréhender le sous-secteur du financement rural et les orientations et stratégies indispensables à son développement, axé sur le dialogue avec la Banque de Zambie, les services de l'État, les intermédiaires financiers. Ce travail aboutira à l'élaboration d'un cadre stratégique du financement rural comportant notamment un projet d'orientation du financement rural. Ces orientations traiteront des points suivants: obstacles au développement du financement rural, dispositifs à mettre en place

pour surmonter ces obstacles et coordonner les initiatives; rôle des différents intervenants; nécessité de poursuivre un dialogue structuré afin d'obtenir un retour d'informations sur les orientations et la législation en vigueur; recommandations relatives aux mesures à prendre et aux moyens de les mettre en œuvre; et moyens permettant d'examiner et de mettre à jour la documentation à intervalles réguliers. Les principaux intéressés, des petits exploitants, aux banques commerciales en passant par les petits commerçants, prendront part à l'élaboration de ce cadre stratégique. Ce travail débouchera sur des directives concrètes et des plans d'action chiffrés. À partir de là, il sera possible d'engager la concertation sur les orientations et le renforcement institutionnel, moyennant des échanges permettant aux usagers de faire part de leurs réactions, le renforcement des capacités des ministères, l'amélioration des liens avec les organisations régionales et un forum consacré au thème du financement rural.

27. **Gestion du programme.** La gestion quotidienne du programme sera confiée à une UGP créée au sein du MFPN. L'équipe comprendra un directeur de programme, un contrôleur financier et un spécialiste du suivi et évaluation et de la planification. Outre cette UGP, le programme prendra en charge les missions de courte durée des consultants, les ateliers et les supports de communication, la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation, des activités de recherche-action et des études d'impact. La gestion quotidienne des composantes relatives à la promotion des services bancaires en milieu rural et au dispositif de crédit en faveur de la production à petite échelle sous contrat sera confiée à la BNEC et à la BZD. L'UGP sera essentiellement chargée de mettre en œuvre le dispositif en faveur de l'innovation et de l'élargissement de la clientèle, d'organiser l'appui à la définition des orientations, au renforcement institutionnel et à la gestion, et de faire en sorte que les prestataires de services mettant en œuvre la première composante s'acquittent bien de leur tâche.

#### D. Coûts et financement

28. Le total des coûts du programme, y compris les provisions pour aléas et les droits et taxes, se monte à 17,43 millions de USD. Les provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers majorent le coût de base de 4%. Les droits et taxes, calculés aux taux en vigueur, se montent à 1,36 million de USD, soit 8% du coût total du programme, tandis que les frais de change représentent 21% de ce total.

**TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME<sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

Composante	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
a) Développement des institutions financières à assise communautaire	2 280	20	2 300	1	14
b) Promotion des services bancaires en milieu rural	3 515	1 432	4 947	29	30
c) Dispositif de crédit en faveur de la production à petite échelle sous contrat	4 300	248	4 548	5	27
d) Dispositif en faveur de l'innovation et de l'élargissement de la clientèle	1 196	299	1 495	20	9
e) Appui dans le domaine des politiques, des institutions et de la gestion	1 977	1 495	3 473	43	21
<b>Total des coûts de base</b>	<b>13 268</b>	<b>3 494</b>	<b>16 762</b>	<b>21</b>	<b>100</b>
Provisions pour aléas d'exécution	27	10	37	27	-
Provisions pour aléas financiers	479	151	630	24	4
<b>Total des coûts du programme</b>	<b>13 774</b>	<b>3 655</b>	<b>17 429</b>	<b>21</b>	<b>104</b>

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

29. Le financement du programme sera assuré au moyen d'un prêt du FIDA de 13,81 millions de USD, de la contribution des institutions financières à hauteur de 431 000 USD, de la contribution du gouvernement d'un montant de 3,04 millions de USD, et de la contribution des bénéficiaires, soit 144 000 USD. Le gouvernement prendra en charge les droits et taxes, les traitements du personnel de l'UFR et une injection de capital additionnelle à la BNEC. Les institutions financières participantes assumeront une partie du coût des activités appuyées par des dons de contrepartie dans le cadre du dispositif en faveur de l'innovation et de l'élargissement de la clientèle. Les bénéficiaires prendront à leur charge les frais correspondant à la formation dont bénéficieront l'IFAC dont ils sont membres.

**TABLEAU 2 : PLAN DE FINANCEMENT<sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

Composante	Institutions										Devises	(Hors taxes)	Droits et taxes
	FIDA		financières		Bénéficiaires		Gouvernement		Total				
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
a) Développement des institutions financières à assise communautaire	2 349	93,4	-	-	144	5,7	22	0,9	2 515	14,4	22	2 471	22
b) Promotion des services bancaires en milieu rural	2 585	52,1	-	-	-	-	2 378	47,9	4 963	28,5	1 448	2 699	816
c) Dispositif de crédit en faveur de la production à petite échelle sous contrat	4 585	100,0	-	-	-	-	-	-	4 585	26,3	258	4 327	-
d) Dispositif en faveur de l'innovation et de l'élargissement de la clientèle	1 161	72,0	431	26,8	-	-	19	1,2	1 611	9,2	322	1 269	19
e) Appui dans le domaine des politiques, des institutions et de la gestion	3 123	83,4	-	-	-	-	624	16,6	3 756	21,5	1 605	1 645	506
<b>Total des coûts du programme</b>	<b>13 811</b>	<b>79,2</b>	<b>431</b>	<b>2,5</b>	<b>144</b>	<b>0,8</b>	<b>3 043</b>	<b>17,7</b>	<b>17 429</b>	<b>100,0</b>	<b>3 655</b>	<b>12 411</b>	<b>1 363</b>

a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

### **E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes**

30. **Marchés.** L'ensemble des marchés de biens et de services financés par le Fonds seront passés conformément aux Directives du FIDA en matière de passation des marchés. Tout marché de biens ou de services d'un montant supérieur ou égal à 100 000 USD sera passé par voie d'appel à la concurrence internationale. Tous les marchés d'une valeur comprise entre 20 000 et 100 000 USD seront conclus après appel à la concurrence nationale. Les marchés de biens et de services d'une valeur inférieure à 20 000 USD et les contrats de courte durée des consultants seront passés par consultation à l'échelon national. Les dons de contrepartie en faveur des intermédiaires financiers seront attribués en appliquant des critères d'admission convenus.

31. **Décaissements.** Deux comptes spéciaux (A et B) libellés en devises seront ouverts auprès d'une banque commerciale ayant l'agrément du FIDA. Les comptes seront ouverts, gérés et réapprovisionnés conformément aux directives en vigueur au FIDA. L'allocation autorisée pour le compte spécial A, d'un montant de 700 000 USD, servira à régler l'ensemble des dépenses financées sur le produit du prêt du FIDA, à l'exception des paiements directement effectués par le FIDA et des crédits destinés à la rétrocession. L'allocation autorisée pour le compte spécial B, d'un montant de 500 000 USD, financera les crédits destinés à la rétrocession. Les retraits effectués sur le compte du prêt seront autorisés sur présentation d'états de dépenses correspondant aux catégories définies conjointement par le gouvernement, le FIDA et l'institution coopérante. Les documents comptables seront tenus à disposition des missions de supervision aux fins de vérification et de contrôle.

32. **Comptabilité et vérification des comptes.** Le compte central du programme, libellé en monnaie locale, sera ouvert auprès d'une banque commerciale ayant l'agrément du FIDA, et utilisé pour régler les fournisseurs locaux. Les fonds seront virés chaque trimestre du compte spécial A au compte central du programme, sur présentation de programmes de travail et budgets annuels approuvés. Ces crédits seront convertis en monnaie locale au taux de change en vigueur. La BZD ouvrira deux comptes de fonds renouvelables: le compte A, libellé en USD, et le compte B, libellé en monnaie locale. Les retraits réalisés sur le compte spécial B à la demande de la BZD et avec l'approbation du contrôleur financier de l'UGP seront déposés sur les comptes de fonds renouvelables ouverts par la BZD. Le vérificateur général contrôlera les comptes conformément aux normes internationales et aux Directives relatives à l'audit des projets élaborées par le FIDA. Les comptes et les états financiers vérifiés seront communiqués au FIDA dans un délai de six mois après la fin de chaque année budgétaire du gouvernement.

### **F. Organisation et gestion**

33. Le MFPN sera le principal responsable du programme, qui sera exécuté sous la responsabilité du secrétaire permanent au budget, lequel présidera également les séances du comité chargé de l'examen trimestriel, auquel siégeront des représentants du MFPN et de l'UGP. Toutes les décisions stratégiques importantes intéressant l'exécution du programme auront l'aval de ce comité, qui aura également pour mission d'étudier les rapports sur l'état d'avancement du programme et les Plans de travail et budgets annuels. La commission chargée du financement rural au sein du Comité national du PDSF appuiera ce dernier tout en jouant le rôle consultatif de groupe de référence du programme. L'UFR assurera le secrétariat de cette commission. Un forum du financement rural rassemblera chaque année les parties prenantes du secteur. Bien que les modalités de coordination définies par le PDSF pour les activités du secteur financier soient également valables pour le financement rural, des réunions informelles du groupe des donateurs intervenant dans le secteur financier seront organisées pour traiter du financement rural, si le besoin s'en fait sentir.

### **G. Justification économique**

34. Le développement des IFAC bénéficiera à 30 000 actifs ruraux pauvres, spécialement des femmes, et portera notamment sur leur émancipation sociale. En augmentant la liquidité, il apportera également des avantages aux communautés. L'expérience des IFAC qui existent déjà laisse prévoir un retour sur investissement de l'ordre de 30 à 40% pour la première composante. Le développement de la BNEP se traduira par des avantages non négligeables pour sa clientèle actuelle, ainsi que pour les 100 000 nouveaux ménages ruraux qui auront désormais accès à l'épargne, pour l'État et pour les entreprises rurales. Grâce au dispositif de crédit en faveur de la production à petite échelle sous contrat, 60 000 petits exploitants seront en mesure de se lancer dans des activités de production plus rentables et moins incertaines. Un nombre indéterminé d'autres ménages ruraux tireront parti du dispositif en faveur de l'innovation et de l'élargissement de la clientèle qui s'adressera spécifiquement aux ménages touchés par le VIH/sida ou dont le chef de famille est une femme.

35. L'analyse financière confirme que l'agriculture sous contrat est nettement plus rentable que les modes de production traditionnels des petits paysans. L'impact sur les intermédiaires financiers participant au programme sera également sensible. Selon les projections financières réalisées dans le cadre du plan de développement institutionnel, le développement de la BNEC se traduira par un bénéfice avant impôt de 4 millions de USD en 2010, faisant de la banque un établissement financier très intéressant. La BZD tirera profit du programme grâce à la commission de gestion de la ligne de crédit, tout en renforçant ses compétences de banque de gros sur le segment des prêts commerciaux et du financement du développement. Les banques commerciales développeront leur activité auprès des entreprises rentables engagées dans les contrats de production avec les petits exploitants. Le fait que ce secteur ait accès sur une longue période à des crédits qui lui sont réservés facilitera l'intensification et l'extension de ce type d'activité.

### **H. Risques**

36. Le programme sera principalement exposé aux risques budgétaires et institutionnels liés à la recapitalisation et au développement de la BNEC et aux risques économiques liés au dispositif de crédit. Si le gouvernement ne contribue pas comme prévu à la recapitalisation de la BNEC, ou ne parvient pas à mettre en place une base juridique satisfaisante permettant à la BZ de superviser la BNEC, cette composante ne pourra pas être exécutée. Le mémorandum d'accord conclu avec la BZ et l'harmonisation de la loi sur la BNEC avec la loi régissant les services bancaires et financiers qui interviendra pendant la période de validité de ce mémorandum atténue le risque que la BNEC ne devienne pas un établissement financier viable. Le gouvernement est déterminé à appliquer ces mesures, comme en témoigne le PDSF, et elles ont été étudiées en détails lors de la conception du programme. La troisième composante comporte deux risques. D'abord, la mise en place du dispositif de crédit pourrait ne pas aboutir à un accroissement du volume global des prêts consentis par les banques commerciales. Les incitations proposées permettent d'atténuer ce risque. Ensuite, le taux d'utilisation des crédits pourrait être peu élevé, en raison du manque d'intérêt des banques commerciales, dont l'expérience en matière de prêts ruraux est limitée. Ce dernier risque est atténué par la simplicité des procédures utilisées dans le cadre de ce dispositif et l'effritement du taux des bons du trésor constaté en 2004, qui incite vivement les banques à développer leurs opérations de prêt.

### **I. Impact sur l'environnement**

37. Bien que ce programme ne soit susceptible d'entraîner qu'un impact limité sur l'environnement, il porte notamment sur le développement de l'accès à des financements permettant d'acquérir des intrants; c'est la raison pour laquelle il a été classé dans la catégorie B. Seul le dispositif de crédit pourrait éventuellement entraîner un impact négatif. L'UGP n'est pas en mesure de se charger directement de l'application de mesures de protection de l'environnement, mais des instruments appropriés seront mis au point en collaboration avec le Conseil zambien de l'environnement, avec lequel un protocole sera établi dans le cadre du dispositif de suivi et d'évaluation. La stratégie de mise

en œuvre de mesures d'atténuation s'articule autour de trois axes: informer les sociétés et les banques participantes sur les bonnes pratiques, aider le Conseil zambien de l'environnement à réaliser des inspections, et faire en sorte que les propositions de financement précisent dans le détail des répercussions potentielles sur l'environnement.

### **J. Aspects novateurs**

38. Considérées séparément, les trois premières composantes ne sont pas très innovantes. Le principal élément novateur de ce programme réside dans le fait qu'il associe des investissements destinés à améliorer et développer les services financiers disponibles et des investissements visant à mettre au point le cadre stratégique du financement rural, au sein d'une structure d'organisation qui s'articule bien avec celle mise en place pour le secteur des services financiers. Cette formule devrait permettre d'élaborer des stratégies et des orientations de grande qualité reposant sur des données probantes, et de renforcer les capacités des services de l'État et du secteur privé.

### **TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ**

39. Un accord de prêt entre la République de Zambie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'Accord de prêt négocié est joint en annexe.

40. La République de Zambie est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

41. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

### **QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION**

42. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République de Zambie un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions deux cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (9 250 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> novembre 2044 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président  
Lennart Båge



**RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES  
INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ**

(Négociations de prêt conclues le 30 novembre 2004)

1. Le Gouvernement ouvrira et tiendra, dans une banque agréée par le FIDA, un compte courant libellé en kwachas zambiens aux fins des opérations du programme (le "compte central du programme").
2. La Banque zambienne de développement (BZD) ouvrira et tiendra aux fins des opérations du programme, dans une banque agréée par le FIDA, un compte courant libellé en dollars des États-Unis, ainsi qu'un compte libellé en kwachas zambiens auquel seront versés le produit du prêt et les autres ressources devant être rétrocédées dans le cadre du mécanisme de crédit de la composante visant à étendre la production sous contrat des petits exploitants.
3. Le Gouvernement harmonisera, d'ici au 31 décembre 2005 au plus tard, la loi relative à la Banque nationale d'épargne et de crédit (BNEC) et la loi relative aux services bancaires et financiers de manière à soumettre la BNEC au même régime que les banques commerciales pour ce qui est de la supervision par la Banque centrale ainsi que de l'application des dispositions relatives à la gouvernance des sociétés figurant dans la loi relative aux services bancaires et financiers.
4. **Ciblage par sexe.** Toutes les parties au programme veilleront à ce que les femmes participent aux activités du programme et tirent des avantages appropriés de ses résultats.
5. **Assurance du personnel du programme.** Le Gouvernement veillera à ce que les principaux membres du personnel du programme soient assurés contre les risques de maladie et d'accident, conformément à de saines pratiques commerciales.
6. **Exonération fiscale.** Le Gouvernement exonérera de droits et taxes l'importation, l'achat et la livraison de tous les biens et services financés au moyen du prêt. La valeur de ces exonérations sera déduite du montant des fonds de contrepartie que le Gouvernement a l'obligation de fournir aux fins du programme.
7. **Pratiques de gestion des parasites.** Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, comme exigé par le FIDA, le Gouvernement veillera à ce que tous les organismes d'exécution suivent des pratiques appropriées de gestion des parasites et, à cette fin, que les pesticides utilisés dans le cadre du programme ne comprennent aucun pesticide proscrit par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ou par l'Organisation mondiale de la santé.
8. **Suivi.** Le spécialiste du suivi, de l'évaluation et de la planification de l'UGP sera chargé de concevoir et de gérer le système de suivi du programme, lequel sera structuré en fonction des composantes du programme et comportera une liste d'indicateurs. Le personnel de l'UGP et les parties au programme rendront compte tous les trois mois au spécialiste du suivi, de l'évaluation et de la planification: a) des activités entreprises au titre du programme pendant le trimestre précédent (dans le cas des rapports trimestriels périodiques) et au cours de l'exercice précédent (dans le cas des rapports annuels); b) de tous les mouvements (dépôts et retraits) effectués sur le compte spécial et sur le compte du programme pendant la période considérée; c) des achats de matériel; et d) des résultats du suivi et de l'évaluation. Les parties au programme soumettront leurs rapports trimestriels à l'UGP au plus tard à la fin du mois suivant la fin du trimestre considéré.

9. Les conditions ci-après sont spécifiées comme conditions préalables au décaissement des fonds provenant du prêt:

- (a) il ne sera effectué aucun décaissement au titre du compte du prêt pour le financement de dépenses encourues au cours d'un exercice quelconque tant que le programme de travail et budget annuel (PTBA) de l'exercice en question n'aura pas été approuvé par le FIDA et par l'institution coopérante;
- (b) il ne sera opéré aucun décaissement concernant des dépenses afférentes à l'achat d'équipements et de matériel destinés aux succursales de la BNEC et de l'unité "financement" rural tant que le Gouvernement n'aura pas dûment:
  - i) approuvé pour la BNEC un plan de développement institutionnel jugé satisfaisant par le FIDA;
  - ii) achevé l'échange de créances (environ 5,3 milliards de ZMK) avec la BNEC;
  - iii) versé 3,0 milliards de ZMK à la BNEC, à titre d'augmentation de capital, pour lui permettre d'acheter des véhicules (toutes taxes comprises); et
  - iv) communiqué au FIDA copie du mémorandum d'accord signé entre le Gouvernement, la BNEC et la Banque de Zambie définissant en détails les responsabilités des parties respectives avant que la BNEC soit soumise au régime prévu par la loi relative aux services bancaires et financiers.
- (c) Il ne sera opéré aucun décaissement concernant des dépenses encourues par le mécanisme de subventionnement des services financiers pour accorder des subventions en contrepartie aux institutions participantes tant que le FIDA n'aura pas dûment approuvé le manuel des opérations du mécanisme d'innovation et de communication, y compris un accord type entre l'UGP et les bénéficiaires de subvention;
- (d) Il ne sera opéré aucun décaissement concernant des dépenses encourues par des prestataires de services pour le compte des promoteurs d'institutions financières à assise communautaire ni au titre des honoraires de gestion de la BZD tant que le FIDA n'aura pas approuvé le manuel relatif au programme de promotion des institutions financières à assise communautaire; et
- (e) Il ne sera opéré aucun décaissement concernant des dépenses afférentes au crédit additionnel tant que le FIDA n'aura pas approuvé le projet de manuel relatif à la mise en œuvre du mécanisme de crédit pour l'expansion de la production sous contrat des petits exploitants et n'aura pas reçu une copie signée du mémorandum d'accord entre le Gouvernement et la BZD définissant en détails les responsabilités incombant à cette dernière en matière d'exécution du programme.

10. Les conditions ci-après sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt:

- (a) le PTBA de la première année d'exécution du programme a été établi et approuvé;
- (b) l'UGP a été dûment établie et le directeur de programme, le contrôleur financier et le spécialiste du suivi, de l'évaluation et de la planification, dont les qualifications et l'expérience devront avoir été jugées satisfaisantes par le FIDA, ont été nommés;

ANNEXE

- (c) le Gouvernement a dûment ouvert les comptes spéciaux et le compte central du programme au nom du programme;
- (d) l'Accord de prêt a été dûment signé et sa signature et son exécution par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées conformément à toutes les procédures administratives et gouvernementales applicables; et
- (e) un avis juridique favorable émis par le Ministre de la justice ou tout autre jurisconsulte approuvé par le FIDA, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis par le Gouvernement au FIDA.



APPENDIX I

COUNTRY DATA

ZAMBIA

<b>Land area (km<sup>2</sup> thousand) 2002 1/</b>	743	<b>GNI per capita (USD) 2002 1/</b>	340
<b>Total population (million) 2002 1/</b>	10.24	<b>GDP per capita growth (annual %) 2002 1/</b>	1.6
<b>Population density (people per km<sup>2</sup>) 2002 1/</b>	14	<b>Inflation, consumer prices (annual %) 2002 1/</b>	22
<b>Local currency</b>	Kwacha (ZMK)	<b>Exchange rate: USD 1 =</b>	ZMK 4 700
<b>Social Indicators</b>		<b>Economic Indicators</b>	
Population (average annual population growth rate) 1996-2002 1/	2.0	GDP (USD million) 2002 1/	3 697
Crude birth rate (per thousand people) 2002 1/	39	Average annual rate of growth of GDP 1982-1992	1.1
Crude death rate (per thousand people) 2002 1/	23	1992-2002	1.5
Infant mortality rate (per thousand live births) 2002 1/	102	Sectoral distribution of GDP 2002 1/	
Life expectancy at birth (years) 2002 1/	37	% agriculture	22
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n/a	% industry	26
Poor as % of total rural population 2/	n/a	% manufacturing	12
Total labour force (million) 2002 1/	4.39	% services	52
Female labour force as % of total 2002 1/	45	Consumption 2002 1/	
<b>Education</b>		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	12
School enrolment, primary (% gross) 2002 1/	79 a/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	84
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2002 1/	20	Gross domestic savings (as % of GDP)	4
<b>Nutrition</b>		<b>Balance of Payments (USD million)</b>	
Daily calorie supply per capita, 1997 2/	n/a	Merchandise exports 2002 1/	970
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2002 1/	47 a/	Merchandise imports 2002 1/	1 270
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2002 1/	28 a/	Balance of merchandise trade	-300
<b>Health</b>		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2002 1/	6 a/	before official transfers 2002 1/	-585 a/
Physicians (per thousand people) 2002 1/	n/a	after official transfers 2002 1/	-553 a/
Population using improved water sources (%) 2002 3/	64 a/	Foreign direct investment, net 2002 1/	122 a/
Population with access to essential drugs (%) 1999 3/	50-79	<b>Government Finance</b>	
Population using adequate sanitation facilities (%) 2002 3/	78 a/	Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP) 2002 1/	n/a
<b>Agriculture and Food</b>		Total expenditure (% of GDP) 2002 1/	n/a
Food imports (% of merchandise imports) 2002 1/	14	Total external debt (USD million) 2002 1/	5 969
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2002 1/	70 a/	Present value of debt (as % of GNI) 2002 1/	121
Food production index (1989-91=100) 2002 1/	109	Total debt service (% of exports of goods and services) 2002 1/	27
Cereal yield (kg per ha) 2002 1/	1 413	Lending interest rate (%) 2002 1/	45
<b>Land Use</b>		Deposit interest rate (%) 2002 1/	23
Arable land as % of land area 2002 1/	7 a/		
Forest area as % of total land area 2002 1/	42 a/		
Irrigated land as % of cropland 2002 1/	1 a/		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators*, CD ROM 2004

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2000

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2004

**PREVIOUS IFAD LOANS TO ZAMBIA**

<b>Project Name</b>	<b>Initiating Institution</b>	<b>Cooperating Institution</b>	<b>Lending Terms</b>	<b>Board Approval</b>	<b>Loan Effectiveness</b>	<b>Current Closing Date</b>	<b>Loan Acronym</b>	<b>Approved Loan Amount</b>	<b>Disbursed Amount (%) as at 15 Sep 2004</b>
Eastern Province Agricultural Development Project	World Bank: IBRD	World Bank: IBRD	I	22 Apr 81	11 Mar 82	30 Jun 88	L-I-66-ZA	SDR 9 000 000	100.00
North Western Province Area Development Project	IFAD	World Bank: IDA	HC	14 Sep 82	03 Mar 83	31 Jul 92	L-I-104-ZA	SDR 11 950 000	100.00
Smallholder Services Rehabilitation Project	IFAD	World Bank: IDA	HC	09 Sep 87	15 Apr 88	31 Dec 95	L-I-206-ZA	SDR 9 100 000	100.00
			HC	09 Sep 87	27 Apr 88	31 May 96	L-S-7-ZA	SDR 7 100 000	100.00
North Western Province Area Development Project Phase II	IFAD	UNOPS	HC	11 Dec 91	26 Jun 92	31 Dec 00	L-I-293-ZA	SDR 9 250 000	100.00
			HC	09 Sep 87	26 Jun 92	31 Dec 00	L-S-28-ZA	SDR 2 750 000	100.00
Southern Province Household Food Security Programme	IFAD	UNOPS	HC	05 Dec 94	28 Mar 95	30 Jun 03	L-I-368-ZM	SDR 10 400 000	95.11
Smallholder Irrigation and Water Use Programme	World Bank: IDA	UNOPS	HC	12 Apr 95	09 Apr 96	31 Dec 02	L-I-377-ZA	SDR 4 300 000	91.64
Forest Resource Management Project	IFAD	UNOPS	HC	09 Dec 99	26 Jun 02	31 Dec 08	L-I-520-ZM	SDR 9 150 000	30.00
Smallholder Enterprise and Marketing Programme	IFAD	IFAD	HC	09 Dec 99	07 Nov 00	30 Jun 08	L-I-521-ZM	SDR 11 550 000	39.45

## LOGICAL FRAMEWORK

Objective Hierarchy	Target Indicators <sup>2</sup>	Monitoring Mechanisms and Sources	Assumptions
<b>DEVELOPMENT GOAL</b> Improved livelihoods of rural households	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Increase in social and productive assets of rural households</li> <li>- Reduction in child malnutrition prevalence (weight for age)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sample household surveys (baseline, mid-term, end of project)</li> <li>- Impact monitoring reports</li> <li>- Analysis of relevant government statistics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme benefits are not offset by declining government services and social benefits</li> <li>- Health and economic impact of AIDS is reduced</li> </ul>
<b>OVERALL OBJECTIVE</b> Increased use of sustainable financial services in rural areas	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Number of rural households financing consumption and productive activities with loans</li> <li>- Number of additional rural households using savings accounts or services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sample household surveys (baseline, mid-term, end of project)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Government regulations and policies allow for the continued growth and stability of the financial sector</li> <li>- Stability in the macroeconomic climate allows for the continued viability of the financial sector</li> </ul>
<b>OUTCOMES</b> 1. Rural households using expanded and sustainable community-based financial services	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Number of regular savers</li> <li>- Number of current borrowers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financial and loan portfolio records of CBFIs, compiled by CBFIs promoters</li> <li>- Quarterly monitoring reports by CBFIs promoters to the PMU</li> <li>- Evaluation studies by PMU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Internal technical capacity of CBFIs is sufficient to ensure viability without dependence on external assistance</li> <li>- Sufficient external credit is available to allow CBFIs to expand and graduate</li> </ul>
2. Households, groups and enterprises in rural areas using banking services	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Number of low income rural households as active clients of NSCB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quarterly monitoring reports by NSCB to the PMU</li> <li>- Evaluation studies by PMU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Government supports NSCB and meets its proposed financial obligations</li> <li>- An increasingly independent board eliminates the risk of political interference</li> </ul>
3. Production by smallholders and other small-scale producers increased	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Number of new smallholders and other small-scale producers involved in new or intensified contract production schemes</li> <li>- Total volume and value of inputs procured during the period for smallholders and other small-scale producers by outgrower companies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quarterly monitoring reports by DBZ to the PMU</li> <li>- Records of producer credit disbursed by participating outgrower companies</li> <li>- Evaluation studies by PMU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Government refrains from interference in agricultural input and output markets</li> <li>- Creation of an effective legal system including fast-track local courts</li> <li>- Marketing systems are in place to handle increased rural production</li> </ul>
4. New financial products mainstreamed and additional services operating sustainably in rural areas	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Number of new rural products mainstreamed and additional clients reached</li> <li>- Portfolio at risk (&gt;30 days) of borrowers using new services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation studies by PMU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Institutional capacity exists to mainstream piloted products</li> </ul>
5. More conducive policy & institutional framework in place for rural finance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Number of rural households actively using financial services</li> <li>- Number of viable rural financial service providers</li> <li>- Profits generated by financial institutions in rural areas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regular reports from the Rural Finance Unit</li> <li>- Evaluation studies by PMU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MFNP makes the necessary commitment to develop rural finance and provides the budget and technical support for the effective operations of the RFU</li> <li>- Adequate counterpart funds available</li> </ul>

<sup>2</sup> Where possible, indicators will be disaggregated by gender and by HIV/AIDS affected households.

Objective Hierarchy	Target Indicators <sup>2</sup>	Monitoring Mechanisms and Sources	Assumptions
<p><b>OUTPUTS</b>  <b>Development of Community-Based Financial Institutions</b></p> <p>1.1. New CBFIs established</p> <p>1.2. Existing CBFIs improved</p> <p>1.3. Knowledge and capacity of MFIs/NGOs increased</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Number of CBFIs operating independently (&gt;75%)</li> <li>- Number of new CBFIs established</li> <li>- On-time repayment rate (&gt;90%)</li> <li>- Profit of CBFIs (positive)</li> <li>- Number of CBFIs audited on-time</li> <li>- Number of members (25,000)</li> <li>- Savings rate (USD 2/person/month)</li> <li>- Number of loans outstanding</li> <li>- Principal balance of loans outstanding</li> <li>- Number of CBFIs independently operating (&gt;75%)</li> <li>- Number of existing CBFIs supported (300)</li> <li>- On-time repayment rate (&gt;90%)</li> <li>- Profit of CBFIs (positive)</li> <li>- Number of CBFIs audited on-time audits</li> <li>- Number of members (5,000)</li> <li>- Savings rate (USD 2/person/month)</li> <li>- Number of loans outstanding</li> <li>- Principal balance of loans outstanding</li> <li>- Number of new studies produced and disseminated</li> <li>- CBFIs promoters applying new methodologies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financial and loan portfolio records of CBFIs, compiled by CBFIs promoters</li> <li>- Quarterly monitoring reports by CBFIs promoters to the PMU</li> <li>- Number of regular savers</li> <li>- Number of current borrowers</li> <li>- Financial and loan portfolio records of CBFIs, compiled by CBFIs promoters</li> <li>- Quarterly monitoring reports by CBFIs promoters to the PMU</li> <li>- Evaluation studies by PMU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sufficient experienced CBFIs promoters available to be contracted to support the targeted number of CBFIs</li> <li>- Sufficient experienced CBFIs promoters available to be contracted to support the targeted number of CBFIs</li> <li>- CBFIs promoters are willing and able to support existing CBFIs</li> </ul>
<p><b>2. Promotion of Rural Banking Services</b></p> <p>2.1. NSCB well managed and financially viable</p> <p>2.2. Financial services by NSCB more readily available</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Profitability of operations (reached in 2005, then gradually increasing)</li> <li>- Solvency as defined by BoZ (reached in 2005, then gradually improving)</li> <li>- Share of non-performing loans of portfolio (throughout the period, not more than 5%)</li> <li>- The number of operational NSCB branches, sub-branches and money windows (target by 2010: 84, covering a large majority of districts)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quarterly NSCB monitoring reports to PMU</li> <li>- Audited accounts and financial management reports of NSCB</li> <li>- Quarterly monitoring reports by NSCB to the PMU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- NSCB able to attract/maintain professional management and recruit well qualified personnel to staff its rural branches</li> <li>- Sufficient demand for services in proposed rural branches</li> </ul>



Objective Hierarchy	Target Indicators <sup>2</sup>	Monitoring Mechanisms and Sources	Assumptions
in rural areas	<ul style="list-style-type: none"> <li>- The number and type of rural products and services developed and offered from rural branches</li> <li>- The volume of deposits and number of savings accounts (2010: USD 50 million, 260,000 accounts)</li> <li>- Total and rural portfolio growth (2010: total portfolio USD 30 million)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Audited accounts and financial management reports of NSCB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- NSCB able to attract/maintain professional management and recruit well qualified personnel to staff its rural branches</li> </ul>
<p><b>Credit Facility for Contracted Small Scale Production</b></p> <p>3.1. DBZ operating as a viable management agency</p> <p>3.2. Outgrower companies accessing credit for smallholders and other small-scale producers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Number and volume of loans financed/repaid by the facility</li> <li>- Number of loans disbursed by the banks</li> <li>- Volume of loans disbursed by the banks</li> <li>- Recovery status and arrears position of the loans issued by banks to outgrower companies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quarterly monitoring reports by DBZ to PMU</li> <li>- Quarterly monitoring reports by DBZ to the PMU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commercial banks find the credit facility attractive</li> <li>- Programme credit is used for intended purposes</li> </ul>
<p><b>Innovation and Outreach Facility</b></p> <p>4.1. New products successfully tested</p> <p>4.2. Additional financial services operating in new areas and vulnerable households participating</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Number of tested new rural products assessed as successful</li> <li>- Number of additional clients reached by the new products</li> <li>- Number and type of additional clients using newly established rural services</li> <li>- Total savings balance of the additional savers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- I&amp;O facility records</li> <li>- I&amp;O facility records</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interest in the I&amp;O facility by financial institutions</li> <li>- Interest in the I&amp;O facility by financial institutions</li> </ul>
<p><b>Policy, Institutional and Management Support</b></p> <p>5.1. Rural finance unit operating effectively</p> <p>5.2. Programme Management Unit operating effectively</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rural finance strategy drafted and agreed (<i>indicating gender and HIV/AIDS provisions/sub-strategies</i>)</li> <li>- Projected results and impact being met on a timely basis</li> <li>- Projected disbursement rate being achieved</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regular reports from the Rural Finance Unit</li> <li>- Regular reports from the PMU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rural finance sub committee operational</li> <li>- Funds disbursed by IFAD in a timely manner</li> <li>- Review committee meets on a regular basis</li> </ul>

**PROGRAMME COSTS AND FINANCING**

**Table 1: Expenditure Accounts by Components – Base Costs (USD '000)**

	Development of Community-Based Fin. Institutions	Promotion of Rural Banking Services	Credit Facility for Contracted Small Scale Production	Innovation and Outreach Facility	Policy, Institutional and Management Support	Total	Physical Contingencies	
							%	Amount
I. Investment Costs								
A. Civil Works	-	217	-	-	-	217	-	-
B. Vehicles	-	638	-	-	70	708	0.5	3
C. Equipment, Software and Material								
1. Equipment and Materials for New NSCB Branches	-	1 336	-	-	-	1 336	-	-
2. Other Equipment, Software and Material	-	1 064	-	-	60	1 124	0.3	3
Subtotal Equipment, Software and Material	-	2 400	-	-	60	2 460	0.1	3
D. Workshops	-	-	-	20	214	234	5.0	12
E. Technical Assistance and Training								
1. Local Technical Assistance and Training	100	191	-	75	1 540	1 906	-	-
2. International Technical Assistance	-	372	248	-	970	1 590	-	-
Subtotal Technical Assistance and Training	100	564	248	75	2 510	3 496	-	-
F. Matching Grants /a	-	-	-	1 400	-	1 400	-	-
G. Service Contracts /b	2 200	-	300	-	-	2 500	-	-
H. Onlending Funds	-	-	4 000	-	-	4 000	-	-
I. Government Debt Swap	-	1 128	-	-	-	1 128	-	-
<b>Total Investment Costs</b>	<b>2 300</b>	<b>4 947</b>	<b>4 548</b>	<b>1 495</b>	<b>2 854</b>	<b>16 143</b>	<b>0.1</b>	<b>18</b>
II. Recurrent Costs								
A. Allowances	-	-	-	-	101	101	-	-
B. Staff Remuneration	-	-	-	-	137	137	-	-
C. Operating & Maintenance	-	-	-	-	381	381	5.0	19
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>619</b>	<b>619</b>	<b>3.1</b>	<b>19</b>
<b>Total Baseline Costs</b>	<b>2 300</b>	<b>4 947</b>	<b>4 548</b>	<b>1 495</b>	<b>3 473</b>	<b>16 762</b>	<b>0.2</b>	<b>37</b>
Physical Contingencies	-	-	-	1	36	37	-	-
Price Contingencies	215	16	37	115	247	630	0.4	3
<b>Total Programme Costs</b>	<b>2 515</b>	<b>4 963</b>	<b>4 585</b>	<b>1 611</b>	<b>3 756</b>	<b>17 429</b>	<b>0.2</b>	<b>40</b>
Taxes	22	816	-	19	506	1 363	0.5	7
Foreign Exchange	22	1 448	258	322	1 605	3 655	0.3	11

**PROGRAMME COSTS AND FINANCING**

**Table 2: Disbursement Accounts by Financiers (USD '000)**

	Financial										Duties		
	IFAD		Institutions		Beneficiaries		Government		Total		For. Exch.	(Excl. Taxes)	And Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
A. Civil Works for New NSCB Branches	184	85.0	-	-	-	-	33	15.0	217	1.2	-	184	33
B. Equipment, Software, Materials and Vehicles													
Equipment, Materials and Vehicles for New NSCB Branches	1 136	57.5	-	-	-	-	839	42.5	1 974	11.3	383	1 187	405
Other Equipment, Software, Materials and Vehicles	750	68.0	-	-	-	-	353	32.0	1 103	6.3	662	88	353
Subtotal Equipment, Software, Materials and Vehicles	1 886	61.3	-	-	-	-	1 192	38.7	3 078	17.7	1 045	1 275	758
C. Training, Workshops and Short-term TA	718	83.2	-	-	-	-	145	16.8	864	5.0	229	489	145
D. PMU Management Contract and Long-term TA	3 220	89.5	-	-	-	-	377	10.5	3 597	20.6	2 047	1 173	377
E. Matching Grants	1 078	71.4	431	28.6	-	-	-	-	1 509	8.7	302	1 207	-
F. Service Contracts	2 588	94.7	-	-	144	5.3	0	-	2 732	15.7	-	2 732	-
G. Onlending Funds	4 000	100.0	-	-	-	-	-	-	4 000	22.9	-	4 000	-
H. Government Debt Swap	-	-	-	-	-	-	1 128	100.0	1 128	6.5	-	1 128	-
I. Salaries, Allowances, Operating and Maintenance	136	44.7	-	-	-	-	169	55.3	305	1.8	31	223	50
<b>Total Programme Costs</b>	<b>13 811</b>	<b>79.2</b>	<b>431</b>	<b>2.5</b>	<b>144</b>	<b>0.8</b>	<b>3 043</b>	<b>17.5</b>	<b>17 429</b>	<b>100.0</b>	<b>3 655</b>	<b>12 411</b>	<b>1 363</b>

### IMPLEMENTATION ARRANGEMENTS AND RESPONSIBILITIES

1. This Appendix provides some additional information about implementation arrangements for individual programme components.

#### **Development of Community-Based Financial Institutions**

2. Within the framework of terms of reference, the approach adopted will be based on those approaches that the tendering NGOs/MFIs have found to be most successful in Zambia. The service providers will be contracted following a transparent tender and selection process in which experienced NGOs and MFIs, or other suitably qualified contractors, will be shortlisted. The initial contracts will be for three years, with subsequent contracts based on performance. Field implementation will commence in the second half of the first programme year.

#### **Promotion of Rural Banking Services**

3. The NSCB will implement the component. Implementation will be based on two documents: (i) the Institutional Development Plan; and (ii) the MoU between NSCB and BoZ.

4. **Institutional Development Plan.** An Institutional Development Plan (IDP) prepared by NSCB has been reviewed by BoZ and MFNP and comments and recommendations have been incorporated. A final version approved by NSCB's management is available. The IDP will be the base document for implementation of the component. It also sets out NSCB's objectives and details how performance will be monitored. Specifically, it covers:

- a) the planned expansion of bank branches, sub-branches and money windows in rural areas specifying the phasing and locations through 2010;
- b) the recapitalization of the bank by: (i) the government debt swap of ZMK 5.3 billion by the end of 2004; (ii) a government cash injection of ZMK 5.8 billion in 2005, to be inscribed in the 2005 government budget, with the funds transferred to NSCB by 30 June 2005; and (iii) additional capital resources made available through IFAD financing in 2005 and 2006, totalling ZMK 10.4 billion equivalent;
- c) continued growth in savings so that NSCB will not require funds from wholesale sources and on the assets side expansion of the loan portfolio from 13% of deposits in 2003 to 60% of incremental annual savings, plus continued growth in guaranteed employment loans with ZMK 7.5 billion as an annual target;
- d) installation and operation of a new MIS/accounting system by mid-2005; and
- e) sale of NSCB building in Lusaka by the end of 2006.

5. **Memorandum of Understanding.** The BoZ will prepare a draft MoU to be signed between NSCB and BoZ. The MoU will spell out the responsibilities of the NSCB during the period before it comes fully under the Banking and Financial Services Act (BFSA). The intention is to harmonize procedures with those of the BFSA. Included will be a requirement that NSCB has a professional board operating without political influences and that NSCB meets full prudential requirements like commercial banks operating under the BFSA.

#### **Credit Facility for Contracted Small Scale Production**

6. An Operations Manual laying out terms and framework conditions, procedures and criteria is being prepared by DBZ.

7. **Start-up.** At programme start-up, a MoU will be signed between MFNP and DBZ detailing the rights and obligations of DBZ as the management agent of the RFP credit facility. The MoU will outline the tasks of DBZ in the operation of the facility and define the method for calculating DBZ's management fee. It will also refer to the planned process that will take place to convert the initial 'agency arrangement' to an on-lending agreement (with DBZ assuming the on-lending responsibility and thus bearing the risk), in the event the scheme success and the institutional strength of DBZ as assessed during the Mid Term Review justifies a change of this type.

8. At the beginning of implementation, DBZ, with assistance from the technical advisor within DBZ and the Programme Manager of the PMU, will make the potential implementation partners and borrowers aware of the availability of the facility. First, DBZ will organise a round of negotiations with the commercial banks, inform them about the rules and conditions of the scheme and solicit their interest to participate. DBZ will review the financial condition of the interested commercial banks and with the support of the BoZ's assessment of the banks, select those that qualify to participate. With each of the participating banks, DBZ will sign a Framework Lending Contract defining the rules and conditions of the financing arrangements as detailed in the Operations Manual. The financing of each sub-loan will fall under this Framework Lending Contract.

9. DBZ will also organise a national start-up workshop for agro-marketing and processing companies and other related organisations and programmes to inform them about the facility. The aim will be to inform the potential market of the benefits that the new financing window could provide to companies aiming at the intensification and expansion of existing or establishment of new operations for contracted small-scale production. During programme implementation, DBZ and the Facilitator will be in continuous contact with the potential borrowers to keep the market well informed about the improved business opportunities created by the new financing window. An especially important area for this proactive work will be to assist in linking the numerous rural marketing and business support programmes that are working with smallholders with such agro-companies that could, with the funding from the new credit window, expand their operations into areas where these programmes are training farmers' groups and associations.

10. Based on the Operations Manual, DBZ will provide participating commercial banks with guidelines on how to operate the scheme. As onlending will largely follow the standard lending practices of each commercial bank they are likely to find that using the RFP credit line will be relatively straightforward. However, each participating bank shall assign one person to be responsible for the facility operations in the bank, as previous experience has shown that without this arrangement, commitment by the commercial banks to this type of credit windows can be difficult to sustain. Companies involved in contracted small-scale production could apply for loans from any of the participating commercial banks. As the banks will carry the full credit risk on the loans, they will evaluate the applications using their standard criteria when assessing the project viability and risk and when defining the terms and conditions and collateral requirements. If the review process leads to a positive decision by the commercial bank, it will approve the loan on the condition that it will be refinanced from a RFP credit line facility. As the commercial banks carry the full credit risk, the main task of DBZ will be to verify that the proposed project fulfils the key eligibility criteria of the scheme and is aimed at intensification or expansion of small-scale contracted production.

11. **Interest Rate Structure.** The interest rate structure will reflect both the developments in the macro-economic situation in the country and various factors internal to the scheme. The commercial banks will be provided with a borrowing rate that will allow them a sufficient interest rate spread to adequately hedge against possible loan defaults in their on-lending operations and will provide an incentive for the commercial banks to get involved financing smallholder-based production activities.

12. Loans will be available both in USD and in local currency. When the commercial banks borrow from the facility, the interest rate for their USD loans will be 1%-1½%. At August 2004 rates, they

will lend the USD funds to companies at 6%-7%. It has been confirmed by commercial banks that the resulting spread (5% to 5.5%) provide adequate incentive to participate in the scheme and sufficient compensation for their operational costs and credit risk. The interest rates for local currency-based lending will be determined at programme start-up. During programme implementation, the appropriateness of the lending rates will be periodically reviewed. Based on their interactions with commercial banks, and to reflect changes in the financial market, adjustments in interest rates will be made. Any change in interest rates will be approved by the Quarterly Review Committee.

13. **Use and Eligibility.** The question of limits and loan exposure for borrowing companies will be detailed in the Operations Manual. The main guideline for use of the RFP credit line financing will be that the projects financed lead to an expansion or intensification of smallholder-based contracted production activities. The intention is to provide stability to the financing of such activities by stressing the long-term development perspective that the credit facility provides for participating companies. One of the crucial tasks of DBZ will be to monitor the progress of each financed outgrower operation and critically assess the impact they have on the intensification of the activities of participating small-scale producers and on the expansion of contract farming schemes. The results of these on-going field visits and reviews will determine whether financed companies qualify for follow-on loans under the facility.

#### **Innovation and Outreach Facility**

14. The Facility will be administered by the PMU, which will:

- a) develop the working practices and procedures for the Facility and document them in a detailed Operations Manual, including developing the criteria for reviewing and approving/rejecting the proposals;
- b) actively promote the Innovation and Outreach Facility and its services among financial sector stakeholders;
- c) provide direct support and/or organise required external resources to assist the financial sector operators in the preparation of proposals for support from the Facility;
- d) review the proposals against the agreed criteria and present them with recommendations of approval or rejection to an I&O Screening Committee;
- e) perform the functions of contract management and accounting; and
- f) actively follow-up/monitor the progress in the implementation of the assisted projects/activities.

15. **Operations Manual and Approval Criteria.** This manual will be the reference document for the PMU in managing the Facility. It will be developed by the PMU at the beginning of the programme and discussed in an open forum with the main stakeholders – the prospective financial intermediaries. During this session the detailed criteria for reviewing and approving/rejecting proposals by the Facility will be discussed and a draft version of the criteria agreed. The Operations Manual will be approved by the Quarterly Review Committee. For those activities eligible for support under the Facility aimed at developing **innovative financial products** and their delivery mechanisms, criteria will be included to ensure that the applicants could demonstrate that:

- a) the products/projects have a clear rural relevance;
- b) they are innovative in their conception or geographic/social application;
- c) each product will have the potential to respond to the demand of a large number of rural clients;
- d) the delivery of the product has the potential to become profitable in the foreseeable future; and

APPENDIX V

- e) the applicant has the intention and capacity to carry out the project and to integrate a successfully tested product into its mainstream operations.

16. For proposals to be considered for eligibility that aim to **increase the outreach of the financial institutions** in rural areas, the following information will be needed:

- a) a comprehensive business plan for the proposed expansion, including a detailed budget and cash flow projections for the proposed investment;
- b) realistic calculations showing that operational sustainability could be reached in the foreseeable future in the new areas of operation;
- c) evidence of the rural dimension of the expansion (area coverage, clientele profiles, etc.);
- d) detailed reports on the investing institution's operational and financial status using standard accounting, financial and performance indicators of the industry; and
- e) information on potential commitments of additional financial and technical support to the expansion plan, from own resources or from other sources.

17. For the special window for vulnerable clients, it will be necessary in addition to demonstrate that the products/services are targeted clearly at identifiable and particularly vulnerable sections of the rural population and that the submitting financial institution has the capacity to work effectively with such clients and include them in their regular operations if the project is successful.

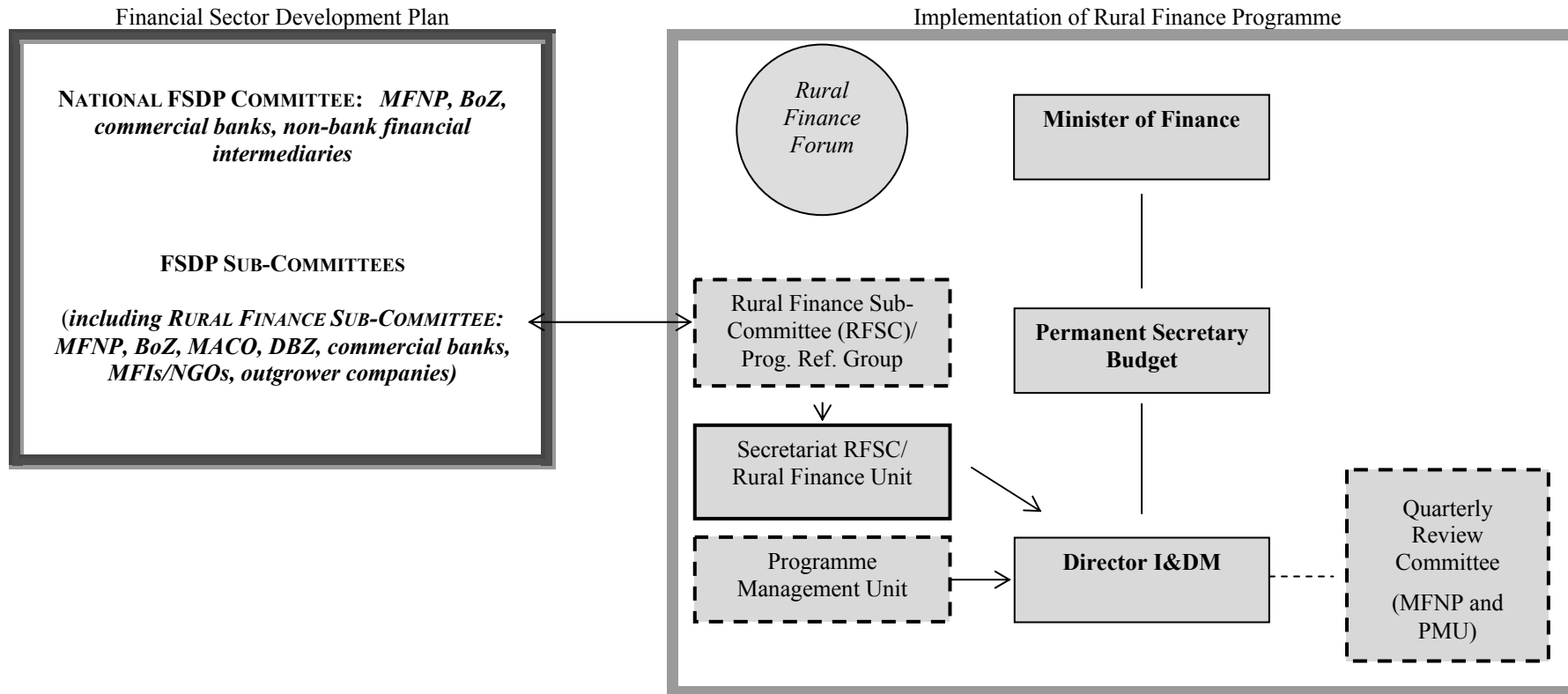
18. **Screening Committee and Application Approval Process.** An I&O Screening Committee will be set up at the beginning of the programme. It will consist of: representatives of the MFNP, the Association of Microfinance Institutions of Zambia, the Zambian Bankers Association, and two additional persons to be appointed by the Committee who have an in-depth knowledge of the sector. The Committee will meet at least quarterly to review applications against the agreed criteria. Upon approval, a contract will be prepared between the PMU and the recipient and funding made available in tranches based on implementation performance and achievement of targets detailed in the contract.

### **Policy, Institutional and Management Support**

19. For the management of the **Support for Rural Finance** sub-component, the PMU together with MFNP will identify potential candidates for the Rural Finance Unit (RFU) once the loan has been signed so as to allow time to find the appropriate high-level officers and ensure that they will be able to work with the PMU after the programme has been launched. They will work as an integral part of the PMU for the first few years as the strategic framework for rural finance is being developed and the follow-up actions to implement the agreed policy initiatives are developed. The work involves organization of policy user response dialogues and a Rural Finance Forum. During the first year, one responsibility of the unit will be to establish working relationships with the main government partners, including BoZ, MACO and other ministries concerned. The work of the unit will be closely aligned with that of the FSDP and the work of the Rural Finance Sub-Committee and the other committees involved in the definition, elaboration and execution of policies for the financial sector.

20. The key to the effectiveness of the second sub-component, **Programme Management**, is the PMU. The PMU with contracted staff will be established within MFNP.

**ORGANIZATIONAL CHART**



*Implementation Partners:*

MFIs/NGOs/FIs  
(Development of  
Community-based  
Financial Institutions  
and I & O Facility)

NSCB  
(Promotion of  
Banking Services in  
Rural Areas)

DBZ/Banks  
(Credit Facility for  
Contracted Small  
Scale Production)

MFNP  
(Policy, Institutional  
& Management  
Support)



